

QUE le présent décret remplace le décret numéro 1279-2018 du 18 octobre 2018;

QUE le décret numéro 416-2019 du 17 avril 2019, modifié par le décret numéro 926-2019 du 4 septembre 2019, soit abrogé.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

72814

Gouvernement du Québec

### Décret 659-2020, 22 juin 2020

CONCERNANT la ministre et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 9 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), le ministre et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et le ministre et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles soient désignés ministre et ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;

QUE, conformément à cet article, soit confiée à la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration la responsabilité de l'application des lois suivantes :

1<sup>o</sup> la Loi proclamant le Mois de l'histoire des Noirs (chapitre M-37.1);

2<sup>o</sup> la Loi proclamant le Mois du patrimoine hispanique (chapitre M-37.2);

QUE le présent décret remplace le décret numéro 917-2019 du 4 septembre 2019.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

72815

Gouvernement du Québec

### Décret 660-2020, 22 juin 2020

CONCERNANT la ministre déléguée à l'Éducation

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 9 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), la ministre déléguée à l'Éducation ait pour fonctions de seconder le ministre de l'Éducation et d'exercer, sous sa direction, notamment les fonctions et les responsabilités de celui-ci à l'égard de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, du loisir et du sport;

QUE le présent décret remplace le décret numéro 1295-2018 du 18 octobre 2018.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

72816

Gouvernement du Québec

### Décret 661-2020, 22 juin 2020

CONCERNANT les adjoints parlementaires

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'Assemblée nationale (chapitre A-23.1), les députés nommés ci-dessous assistent, dans l'exercice de leurs fonctions, les ministres mentionnés en regard de leur nom :

Monsieur Donald Martel Député de Nicolet-Bécancour	Premier ministre, pour les volets projet Saint-Laurent et zones d'innovation
Monsieur Christopher Skeete Député de Sainte-Rose	Premier ministre, pour le volet relations avec les Québécois d'expression anglaise
Monsieur Samuel Poulin Député de Beauce-Sud	Premier ministre, pour le volet jeunesse Ministre du Tourisme
Monsieur Ian Lafrenière Député de Vachon	Ministre de la Sécurité publique
Monsieur Gilles Bélanger Député d'Orford	Ministre de l'Économie et de l'Innovation, pour les volets économie et Internet haute vitesse
Monsieur Youri Chassin Député de Saint-Jérôme	Ministre de l'Économie et de l'Innovation, pour le volet allègement réglementaire
Monsieur Jean-Bernard Émond Député de Richelieu	Ministre de l'Éducation, pour le volet formation professionnelle